

REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU
7 décembre 2021

Présents : *M. NICOLAS, M. BUSSEZ, M. LORRAIN, M. BERTRAND, M. FRANCOIS Mme CHAVRELLE*

Absents excusés : *M. JEUKENS pouvoir à M. BUSSEZ, M. RAULOT pouvoir à M. NICOLAS*

M. FRANCOIS est nommé secrétaire à l'unanimité des présents

Compte tenu de la situation exceptionnelle liée au Covid 19, que le public ne peut être accueilli et que la retransmission en direct des débats ne peut être, techniquement, réalisée. La tenue de la réunion se fait sans public.

1) Délibération : Décision modificative 2€ pour l'article 739223

Le maire indique à l'assemblée qu'il convient d'ouvrir des crédits à l'article 739223 en dépenses, afin de régler la somme de 2€ pour FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunale et Communale) dont nous sommes redevables.

Pour alimenter cet article, il est proposé de prendre cette somme dans le chapitre 012 (Charges du personnel), article 621 (personnels extérieurs).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents, de procéder à l'ouverture de crédit suivant :

+ 2.00 € à l'article 739223

- 2.00 € à l'article 621

2) Devis Diagnostic charpente Eglise

Aurélien BUSSEZ explique l'étude pour la charpente de l'église qui a pour but d'effectuer uniquement un diagnostic sur la charpente de l'église de Loisey.

Cela correspond à la venue d'un expert sur site pour effectuer un état des lieux complet de toute la charpente (sauf le clocher, mais nous pouvons tout de même en faire la demande) de l'église (état sanitaire, structurelle...).

Le but étant de contacter les entreprises pour demander des devis sur exactement les mêmes références de contrôle, afin de réduire le risque d'effondrement de la toiture.

Ce coût pourra être subventionné par le département de la Meuse, CAUE et les bâtiments de France.

Il faudra effectuer la demande et vérifier, mais le taux de subvention pourrait s'élever à 80 %.

Les 20 % restant sont à la charge de la commune. Cependant la fondation patrimoine peut participer en partie à ces 20 % restant. Ce qui diminuera encore le coût en charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents, d'accepter ce devis et d'effectuer cette étude.

3) Assurance Groupe

Le maire résume l'offre d'assurance groupe qui nous permettrait d'être remboursé des salaires de nos employés communaux en cas de longues maladie, avec une franchise de 10 jours.

Cela correspondrait au montant annuel de 108.19 €, (montant que nous avons versé pour l'année passée).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents, d'accepter cette assurance groupe.

4) Voirie communale (ajout de la rue du lotissement).

Suite au mail de la préfecture nous demandant le mètre linéaire de la commune, nous nous sommes aperçus que la rue du lotissement n'était pas considérée comme voirie communale, mais plutôt comme chemin communale.

Pour intégrer cette rue, le conseil doit voter pour l'intégrer ou non en tant que voirie communale.

Le fait d'intégrer cette rue en voirie communale impose à la commune, la responsabilité du bon état de la rue.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents, d'intégrer la rue du lotissement Roustang en voirie communale.

5) Convention RPI

Aurélien BUSSEZ, explique le tableau des dépenses que la commune engendre à recevoir les enfants de Culey et Salmagne.

Ces dépenses ne concernent que le fonctionnement. Ce qui est proposé est de voter la convention RPI pour ensuite la communiquer aux maires de Culey et Salmagne pour signature.

Aurélien BUSSEZ rappelle qu'un entretien entre, le maire et le 1^{er} adjoint de Loisey et les adjoint des municipalités de Culey et de Salmagne a été effectué pour discuter et expliquer les faits de cet avenant à la convention.

Les élus de la commune de Géry étaient également invités mais n'ont pas été présent à cet échange.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents, d'appliquer cet avenant à la convention RPI Culey – Loisey – Salmagne.

6) Organisation repas des séniors

Vu la situation sanitaire liée à la nouvelle vague de contamination dû au COVID 19, Serge propose d'annuler le repas des séniors et d'offrir un colis gourmand.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, avec un contre (Nicolas BERTRAND) et 7 pour d'annuler le repas et de leurs offrir un colis gourmand.

7) Devis Clic info

Serge informe que la société Clic info, qui est en charge de la maintenance et entretien des tableaux interactif et vidéoprojecteurs de l'école, est venu changer une ampoule d'un vidéoprojecteur et changer un stylet.

Suite à cette intervention, la société a effectué un devis pour changer un vidéoprojecteur qui s'élève à 1 188 €. Cependant, elle nous informe qu'il faudra changer également les autres vidéoprojecteurs et vérifier si les TBI seront compatible, si non, changer également les TBI.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, l'unanimité des présents, de recontacter cette société pour avoir plus d'information sur cette compatibilité et peut être contacter d'autres sociétés proposant les mêmes services.

Divers

** Le maire informe qu'il a remarqué une consommation anormale d'eau pour le compteur de la mairie (72 grande rue) et en informe le conseil. L'eau sera coupée afin de vérifier le compteur.*

** Le maire informe qu'il y a eu trop de chocolat de commandé. Les conseillers proposent de les donner aux employés communaux et à l'école.*

** Le maire informe également que le prêt relais sera difficile à rembourser (200 000 €) en une fois en 2023 et donc propose de prendre contact avec la banque pour négocier un prêt classique sur 10 ans.*

** Le maire propose d'interdire le stationnement devant la mairie en raison de la réserve d'eau, mais de laisser une place pour les personnes à mobilités réduites.*

Des propositions ont été effectuées par les conseillers telles que :

- mettre des plots*
- un simple arrêté*

Aurélien BUSSEZ remarque qu'il faut que les pompiers aient accès rapidement et facilement à la réserve en cas de besoin. Il propose donc de marquer une place handicapée avec un panneau « interdiction de stationner ».

Un plan sera effectué, proposé et voté au prochain conseil municipal.

** Le prochain conseil municipal est prévu le Mardi 18 janvier 2022 à 19h30 (sans public jusqu'au 31/07/2022).*

** Une réunion de préparation de budget est proposée pour le 3 février 2022*

** Suite aux inscriptions aux affouages, Nicolas BERTRAND et Hubert LORRAIN s'occupent de marquer et de préparer le tirage au sort.*

** Aurélien BUSSEZ rappelle qu'il faut préparer l'arrivée de la machine à pains (électricité et dalle) malgré le fait de ne pas avoir de date d'installation. Le maire indique qu'il rappellera le fournisseur pour avoir plus d'information quant à la livraison et installation.*

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, le maire lève la séance du conseil à 21h30